

UNEP LIBRARY
JUL 25 1979
S

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13467
24 juillet 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 JUILLET 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEÏT AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je souhaite faire la déclaration suivante :

1. Le Gouvernement du Koweït se dissocie de l'inaction du Conseil de sécurité face à la présence continue de l'ONUST dans le secteur israélo-égyptien.
2. Cette présence constitue une participation de fait au traité bilatéral signé entre l'Egypte et Israël.
3. Le Gouvernement du Koweït est lié par les décisions de la Conférence de Bagdad qui désapprouvent la participation de l'ONU à ce traité.
4. Du point de vue de la délégation du Koweït, l'ONUST sera amenée à fonctionner dans le cadre du traité bilatéral, ce que nous ne pouvons accepter.
5. La participation de l'ONU au traité bilatéral ne pouvait intervenir à un plus mauvais moment. Coïncidant avec l'escalade de la guerre d'extermination menée par Israël contre le peuple de Palestine et le bombardement ininterrompu du Liban, au mépris total de la Charte des Nations Unies, des décisions de l'Organisation et du droit international, cette participation revient à cautionner légalement quelque chose qui anéantit pratiquement tout espoir d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Abdulla Yaccoub BISHARA